



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le REPUBLIQUE FRANÇAISE

ID : 034-213400062-20230403-D202310-DE



2023-10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR :
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, budget principal M57 .

L'an deux mille vingt-trois

Le : trois avril à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 28 mars 2022

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, GLEIZES Julien, MAS Claude,

EXCUSES/ABSENTS :

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022, budget principal M14, ce jour, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement M14

→ Résultat de l'exercice 2022	129 426,06€
→ Report 2021	114 269,56€
→ Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	243 695,62€

Section d'investissement M14

→ solde d'exécution 2022	86 592,79€
→ excédent de financement 2021	39 253,83€
→ solde exécution reporté	125 846,62€

Constatant les restes à réaliser :

- en dépenses : 222 179,00€
- en recettes : 127 749,00euros
- besoin : **94 430,00 euros**

Le programme d'investissement 2022 fait apparaître au 31 décembre 2022 un besoin d'autofinancement complémentaire de 94 430,00 euros qui est couvert par le solde d'exécution 2022 de la section de fonctionnement.

Décide d'affecter les résultats comme suit :

EXPLOITATION : compte 002 recettes: 155 303,24euros

INVESTISSEMENT : compte 1068 recettes : 88 392,38euros

INVESTISSEMENT : compte 001 recettes: 125 846,62 euros

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr